

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

DELIBERATION N° 202350 en date du vendredi 24 novembre 2023

Portant sur « **La révision du règlement intérieur, article 4, pour la prime à l'installation- Instauration d'un délai pour solliciter la prime** »

Le Conseil Municipal de la commune de Dompierre les Eglises dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le vendredi 24 novembre 2023 à 18 heures, à la mairie selon convocation du 17 novembre 2023 sous la Présidence de Monsieur Philippe GUIBERT. Mesdames Odile POTARD, Conseillère et Marie-Josèphe JOUANNY, secrétaire ont été désignées secrétaires de séance.

Membres	11
Présents	10
Représentée	1
Votants	11
Exprimés	11
Pour	11

Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET ; Adjoint. Jacky DUPLOUICH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, Conseillère déléguée. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal. Mesdames Laurence CLAUSS, Chantal LECHOPIER, Odile POTARD conseillères municipales.

Représentée : Madame Saskia VAN LISHOUT par Madame Chantal LECHOPIER.

Monsieur le Maire propose au conseil de modifier la délibération 202331 du 15 septembre 2023, relative à « l'aide à l'installation sur le territoire de la commune de Dompierre-les-Eglises » notamment l'article 4 en y ajoutant un point pour instaurer un délai de 3 mois pour solliciter la prime.

Le conseil, après en avoir délibéré, vote à 11 voix POUR, la modification de l'article 4, proposée. Le règlement modifié sera annexé à la présente délibération.

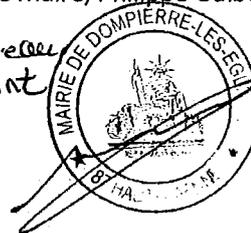
Fait et délibéré, en Mairie, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Dompierre les Eglises, le 30 novembre 2023.

Pour Le Maire, Philippe Guibert
M. Rousseau
des Adjoint



Certifié exécutoire
Sous-Préfecture le
Publié ou Notifié le